



Ville d'Escaudain

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ESCAUDAIN

SÉANCE DU 29 AVRIL 2026
CONVOCATION EN DATE DU 23 AVRIL 2026

DÉLIBÉRATION N° 02/05/2026

Présidence : Mme. Catherine MERCIER, Maire

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de membres présents : 27

Nombre de votants : 29

Membres présents : MM. MERCIER Catherine, DUHEM Christian, TROIA Laure, HAMMADI Abdelkader, FONTAINE Jennifer, CAVALLARO Michaël, DUFOUR Sylvie, ZECCHIN Pascal, VOLPE Michel, PÉTRIOLI Franca, TAUROZZA Emilia, BRANDELET Christine, SENSALÉ Rita, SERRAO Henri, SERRI Franck, GUIDEZ Zaïna, ROMBEAUX Sylvain, VILCOT Martine, CREPIN Jean Michel, BOURRE Quentin, GILLENS Grégory, SALIGOT Bruno, RISBOURG Dominique, MILLEVILLE Gilbert, SCHUTT Sylvie, SPECQ Éric, DUHEM Leïla

Membres excusés ayant donné pouvoir : MMES.WILLIATE Karine donne pouvoir à MERCIER Catherine, DESCAUDIN Nathalie donne pouvoir à TAUROZZA Emilia.

Membres excusés :

Membres absents :

Secrétaire de séance : M. GILLENS Grégory

OBJET : Compte Financier Unique 2025 – Approbation

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Depuis le 1er janvier 2023, conformément à la délibération du Conseil Municipal du 6 septembre 2022, la Commune applique la nomenclature M57 pour ses écritures comptables.

Le Compte Financier Unique (C.F.U) remplace désormais le Compte de Gestion du comptable et le Compte Administratif de l'ordonnateur, réputés concordants ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame MERCIER Catherine, délibérant sur le Compte Financier Unique 2025 après s'être fait présenter le Budget Primitif et la décision modificative de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du Compte Financier Unique 2025, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE FINANCIER UNIQUE						
Résultats reportés		224.463,66		2.799.764,54		3.024.228,20
Opérations de l'exercice	4.388.858,36	5.893.948,52	8.856.023,41	9.915.100,91	13.244.881,77	15.809.049,43
TOTAUX	4.388.858,36	6.118.412,18	8.856.023,41	12.714.865,45	13.244.881,77	18.833.277,63
Résultats de clôture.....		1.729.553,82		3.858.842,04		5.588.395,86
Restes à réaliser	2.829.899,29	1.131.776,74			2.829.899,29	1.131.776,74
TOTAUX CUMULES.....	2.829.899,29	2.861.330,56		3.858.842,04	2.829.899,29	6.720.172,60
RESULTATS DEFINITIFS	31.431,27			3.858.842,04		3.890.273,31

2° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

3° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

4° Ont signé au registre des délibérations :

Délibération adoptée à l'unanimité par MM. MERCIER Catherine, DUHEM Christian, TROIA Laure, HAMMADI Abdelkader, FONTAINE Jennifer, CAVALLARO Michaël, DUFOUR Sylvie, ZECCHIN Pascal, VOLPE Michel, PETRIOLI Franca, TAUROZZA Emilia, BRANDELET Christine, SENSALE Rita, SERRAO Henri, SERRI Franck, GUIDEZ Zaïna, ROMBEAUT Sylvain, VILCOT Martine, WILLIATE Karine (pouvoir remis à Mme MERCIER Catherine), CREPIN Jean Michel, DESCAUDIN Nathalie (pouvoir remis à Mme TAUROZZA Emilia), BOURRE Quentin, GILLENS Grégory, SALIGOT Bruno, RISBOURG Dominique, MILLEVILLE Gilbert, SCHUTT Sylvie, SPECQ Éric, DUHEM Leïla

Fait en séance les jour, mois et an susdits
POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,

MERCIER Catherine



Le Secrétaire de séance,

GILLENS Grégory

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE

Date de réception en Sous-Préfecture : 12/05/2026

N° du bordereau d'acquittement de transaction : 059-215902057-20260429-02_05_2026-BF

Date d'affichage : 19/05/2026

Le Maire,



MERCIER Catherine.